

DISPOSITIFS INDIVIDUELS - PRIORITES NATIONALES ET CONTEXTE TERRITORIAL CALENDRIER 2027

PRIORITES NATIONALES

Chaque année, les critères et priorités du CFP sont examinés.

LES PRIORITES NATIONALES SONT :

- Le bilan de compétences (BC)
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Le congé de formation professionnelle (CFP)
- Dossiers Classiques (hors dossiers Etudes Promotionnelles)
- Le congé de formation professionnelle (CFP) Etudes Promotionnelles

Ancienneté requise pour pouvoir prétendre à un CFP :
3 ans dans la FPH
Durée minimum du CFP : un minimum de 10 jours.

Tout dossier concernant une formation déjà commencée ne sera pas étudié par le Comité Territorial.

L'ANALYSE DES DOSSIERS CFP S'APPUYE SUR :

- La situation de l'agent : catégorie professionnelle et situation particulière au regard du décret du 22 juillet 2022
- La formation : la finalité et sanction (diplôme, certificat)
- Le projet : l'objectif de l'agent et la cohérence du projet

CONTEXTE TERRITORIAL D'ETUDE DES DEMANDES DE FINANCEMENT

BILANS DE COMPETENCES :

- Le bilan de 24 heures maximum devra être réalisé par un organisme certifié QUALIOPI
- Le bilan devra prévoir 18 heures d'entretien individuel, dont au moins 8 heures en présentiel.
- Le plafond maximum de prise en charge sera de 1800 € pour 24 heures
- La demande de prise en charge devra être envoyée au moins 1 mois avant la date de début du bilan.

Les délais de route, les épreuves de sélection avant l'entrée en formation, les fournitures et le matériel ne sont pas pris en charge.

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) :

- L'examen des dossiers se fait dans le respect des priorités nationales et d'une enveloppe financière.
- Pour les formations à distance, le programme de formation devra préciser la nature et le temps estimé pour les travaux demandés et les modalités d'accompagnement ou d'assistance des personnes. A ce titre, les formations intégrant des périodes de regroupement en présentiel seront privilégiées.
- Les membres de la commission dispositifs individuels étudieront avec attention les Etudes promotionnelles qui concernent un changement de filière ou un grade inexistant dans l'établissement ainsi que les études promotionnelles dont la durée ne dépasse pas 2 ans.
- Les membres de la commission dispositifs individuels sont également attachés à ce que le budget CFP ne privilégie pas des formations pouvant relever du plan de formation, des redoublements, ou des formations non sanctionnées par un diplôme ou un titre professionnel, et ce afin de considérer les possibilités de reconversions sur le marché du travail.

CALENDRIER 2027 POUR ETUDE DES DOSSIERS (SAUF BILANS DE COMPETENCES ET VAE)

DATE DE REUNION	DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER (ENVOI EN RECOMMANDE AR ou par mail à l.serra@anfh.fr)
16 MARS 2027	09 FEVRIER 2027
01 JUILLET 2027	27 MAI 2027
16 SEPTEMBRE 2027	12 AOUT 2027
02 DECEMBRE 2027	28 OCTOBRE 2027

Les dossiers envoyés après la date limite seront étudiés à la séance suivante, si la formation n'a pas démarré à cette date.

Nouveau :
Envoi possible du dossier CFP par mail à l.serra@anfh.fr
Condition stricte = 1 seul fichier PDF par dossier